

# Les cimetières

## Horaires d'ouverture

- Du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril de 8h à 17h
- Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre de 8h à 18h30.

## Renseignements sur les concessions (tarifs) au Centre administratif municipal ou auprès du gardien du cimetière.

Pour la reprise des sépultures arrivées à expiration, les familles sont prévenues par voie d'affichage à l'entrée du cimetière et par courrier à la dernière adresse connue. Au cas où les personnes ne recevraient pas cette lettre pour cause de déménagement ou de décès, une plaque est disposée près des concessions concernées. Après un délai de deux ans, les concessions temporaires sont reprises au profit de la commune.

- Retrouvez ici toutes les démarches à effectuer suite à un décès. (  
<https://www.espace-citoyens.net/orly/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/CIM/DEMARCHE>  
)
- Pour en savoir plus sur le certificat d'hérédité rendez-vous ici. (  
<https://www.espace-citoyens.net/orly/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/CIM/CERTHERE>  
)

## Adresses des cimetières :

### Le cimetière Victoire

104, avenue de la Victoire

### Le cimetière Foch

23, rue du maréchal Foch